

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 26 AVR. 2016

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 21 Avril (21/04/2016)

Le Conseil Municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maité GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme Valette, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**,

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

03 – 21 Avril 2016

**CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS D'AUXILIAIRES DE VIE DE LOISIRS (AVL)
PENDANT LES TEMPS PERI ET EXTRA SCOLAIRES**

Rapporteur : Mme ROLLET

La Ville de Moissac s'est engagée dans un projet d'accueil d'enfants handicapés dans les activités de loisirs organisée. Le principe est de permettre à ces enfants de se mélanger aux autres dans les activités quotidiennes des centres de loisirs.

Ces accueils ne sont possibles que grâce aux « auxiliaires de vie » (A.V.L.) qui permettent à l'équipe de disposer de l'attention nécessaire à ces enfants. Ces auxiliaires de vie sont recrutés en fonction du nombre d'enfants handicapés accueillis.

Il est impossible de connaître à l'avance le nombre de recrutements, c'est pourquoi il est utile de créer une enveloppe d'heures de travail disponibles qui sera utilisée en fonction des besoins.

Le volume horaire est estimé à 1 600 heures par an ce qui représente l'équivalent d'un poste à temps complet. Il est bien entendu qu'il s'agit d'un maximum.

A la fin de l'année 2016, un bilan sera fait et permettra d'ajuster les besoins.

Pour ce projet la commune peut bénéficier de deux types d'aides.

D'abord, elle a répondu à l'appel à projet de la C.A.F du Tarn et Garonne dans le cadre de « fonds publics et territoires » sur l'axe 1 (renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH) pour les années 2016 et 2017. La CAF a annoncé une participation à hauteur de 50 % environ du coût de l'action. Le coût estimatif des deux A.V.L est de 25 200,00 € (charges et congés payés compris).

♦ **BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2016**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES	2016	RECETTES PREVISIONNELLES	2016
Frais de personnel : Monitrice –éducatrice Responsable du Service Enfance A.V.L contractuelles	30 000,00 € 4 401,25 € 25 200,00 €	PSO Alsh,	
Matériel administratif	300,00 €	Aide demandée Fonds « publics et territoires »	32 000,00 €
Téléphone	72,00 €	Commune	31 103,58 €
Photocopies	15,00 €	Communauté de Communes	
Timbres	38,00 €	Département	
Malle pédagogique	600,00 €	Région	
Formation	3 000,00 €	Etat	
		Fonds européens	
		Participations familiales	
		Auto-financement	
		Autres	522,67 €
Total des dépenses	63 626,25 €	Total des recettes	63 626,25 €

SERVICE ENFANCE

Nombre de postes	Qualité	Rémunération charges et congés payés compris	Nombre d'heures	Période de recrutement
En fonction des accueils	Adjoint d'animation 1° classe Echelon1 – indice majoré 323	15,75 € de l'heure	1600 h	Vacances de Printemps, d'été et de Toussaint. Mercredis ALAE Municipaux ou garderies périscolaires

Ensuite, La Ville fera une demande de prise en charge financière des A.V.L (Auxiliaire de Vie de Loisirs) auprès de la M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en accord avec les familles concernées.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale la nécessité de créer ces emplois occasionnels, afin de permettre l'accueil d'enfants pendant les temps péri et extra scolaires sur le Centre de Loisirs municipal de Montebello.

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE la création de ces emplois occasionnels précités aux conditions susvisées

Pour copie conforme
Moissac, le 22 avril 2016
Le Maire,




Jean-Michel HENRYOT